



HONORAIRES DE TRANSACTION

(En vigueur au 01/01/2021)

AGENCE CHALON

PRIX DE VENTE	MONTANT DES HONORAIRES
Place de parking / box	2 000 € TTC
Jusqu' à 34 999 €	3 000 € TTC
35 000 € à 69 999 €	5 000 € TTC
70 000 € à 99 999 €	7 000 € TTC
100 000 € à 129 999 €	8 000 € TTC
130 000 € à 169 999 €	10 000 € TTC
170 000 € à 199 999 €	11 000 € TTC
200 000 € à 249 999 €	13 000 € TTC
250 000 € à 349 999 €	15 000 € TTC
350 000 € à 499 999 €	18 000 € TTC
Au-delà de ce barème 5 % TTC	

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Avis de valeur : forfait de 150 € TTC sauf si suivi d'un mandat de vente dans le délai de 1 mois de la remise de l'avis de valeur.

Diagnostiques obligatoires : remboursés par l'agence pour tous **les mandats exclusifs** en cours de validité dans la limite de 200 € TTC, au moment de la signature de l'acte authentique chez le notaire.



HONORAIRES DE L'AGENCE

(en vigueur au 01/05/2020)

Location et gestion des biens d'habitation

<p>Honoraires de location</p> <p>Ils comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none">- les frais de visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail dont le montant payé par le locataire ne peut excéder 8 € TTC du m2- l'établissement d'un état des lieux dont le montant payé par le locataire ne peut excéder 3 € TTC du m2. <p>Honoraires avenant au bail</p>	<p>14 % HT du loyer annuel hors charge + TVA 20% soit 16,80 % TTC</p> <p>Ils sont partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire</p> <p>Forfait de 75 € HT soit 90 € TTC</p> <p>A charge demandeur</p>
<p>Honoraires de gestion</p>	<p>6,50 % HT + TVA 20%</p> <p>Soit 7,80 % TTC des loyers encaissés</p> <p>A charge propriétaire</p>
<p>Honoraire clôture mandat</p> <p>Honoraire aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers</p>	<p>22,88 € HT soit 27,45 € TTC</p> <p>20,83 € HT soit 25 € TTC / an pour un logement + 8,33 € HT soit 10 € TTC/an par logement supplémentaire</p> <p>A charge propriétaire</p>
<p><u>Assurance loyers impayés/ détérioration sans vacance du locataire</u></p> <p><u>Assurance loyers impayés / détérioration avec vacance du locataire</u></p>	<p>1,78 % HT soit 2,14 % TTC par mois des sommes encaissées</p> <p>3,16 % HT soit 3,79 % TTC par mois des sommes encaissées</p> <p>A charge propriétaire</p>